

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 6 septembre 2021 à 9h 30 dans la salle du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne WATISSE	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
M. Alain DIOT	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine GAGNEUR	Membre du conseil d'administration
M. Jean DUFOUR	Membre du conseil d'administration
M. Serge CASIER	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Mme Georgette STRUVE (pouvoir à M. Patrick GRIS).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : M. Nicolas HUGET

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. SZWECHOWIEZ Philippe, M. LAGRANGE Ludovic, M. Valéry DUBOIS, Mme Mireille DEFER

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration pour la Ville, le CCAS et le SIAD ainsi que M. Fabrice BELLINI représentant la CASQ.

Membres consultatifs excusés : M. DUDEBOUT Thomas président du SIAD, Mme Frédérique MACAREZ maire de la collectivité et présidente de la CASQ.

ORDRE DU JOUR

- Approbation procès-verbal du C.A du 19 septembre 2020.
- Compte rendu d'activité et bilan 2020.
- Permanences (horaires/jours).
- Kangoo.
- Frais kilométriques.
- Nouvelles activités et prix (validation).
- Assemblée générale 2021.

La séance débute à 9h30.

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

❶ Approbation des PV du C.A du 19 septembre 2020 :

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Aucune remarque n'est faite.

Le PV du 19 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président prend la parole et dit à la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » que M. HUGET Nicolas est absent mail qu'il a envoyé un mail avec beaucoup de questions. Il leur fait remarquer qu'il faudrait rester dans les normes, qu'il y a un conseil d'administration et que ce dernier doit donner un pouvoir afin que ses questions soient posées pendant le conseil d'administration.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » répond qu'il a aussi reçu le mail et qu'il pourra poser les questions.

Le Président répond que pour cette fois si, il va y répondre, mais que la prochaine fois il devra donner un pouvoir.

② Compte rendu d'activité et bilan 2020 :

Le Président donne la parole à la Trésorière.

La Trésorière prend la parole pour expliquer le tableau de contrôle budgétaire 2020 des activités 2020.

Le total du budget 2020 est de 751 090.00 €.

L'écart des produits est de 1 311.17 € soit une différence entre 751 090.00 € budgété et 749 778.83 € réalisé.

L'écart des charges est de 51 627.82 € soit la différence entre 751 090.00 € budgété et 699 462.18 € réalisé.

Ce qui donne un résultat net de 50 316.65 €.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 82 484.81 €.

La Trésorière rappelle que dans les frais de fonctionnement apparaissent maintenant les frais d'expéditions et de commissions.

Elle précise également que les 138 731.05 € de Noël 2020 correspondent aux :

- Noël enfants / Ados
- Noël Retraités
- Noël Adultes

Pour les activités de loisirs 2020, le montant s'élève à 82 760.82 €. Il est en très nette baisse dû au « COVID 19 ».

En ce qui concerne les prestations adhérents pour l'exercice 2020, le montant pour les 4 collectivités est de 135 066.96 €

La Trésorière rappelle que les prestations adhérents sont incluses dans le budget global depuis le 1er janvier 1999.

L'ensemble des activités est repris au niveau des comptes annuels de l'association qui ont été transmis aux collectivités en fin d'examen, à la Commission de Contrôle et au Commissaire

aux comptes pour son rapport à l'Assemblée Générale. Le total du bilan actif et passif est de 347 589 €.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2020 soit un excédent de 50 316 € sera affecté au compte report à nouveau pour la somme de 50 316 €, après l'affectation de l'excédent le montant du report à nouveau s'élève à 134 135 €.

Le président lit les questions de M. HUGET Nicolas et répond :

Questions :

- URSAFF cotisations 10 500,37 € : à quoi cela correspond-il ?
 - Cela correspond aux charges URSSAF sur les primes.
- Autres créances 7 908 € : à quoi cela correspond-il ?
 - C'est l'avoir qui nous est dû sur l'exercice 2020 (photocopieur, commission appareil à boisson).
- Charges constatées d'avance : à quoi cela correspond-il ? À quoi est due l'augmentation ? 2019 : 23 933 € / 2020 : 39 873 € ?
 - Cela est dû à l'annulation des voyages.
- Disponibilités : à quoi est due l'augmentation ? 2019 : 210 103 € / 2020 : 222 281 €.
 - Cela correspond aux chèques qui restent à encaisser, aux remises de cartes bleues, la banque et la caisse.

Le comptable précise que le COS a moins dépensé donc forcément il y a plus de trésoreries.

- Bons cadeaux : à quoi correspondent les « 274 » ? Que deviennent les bons cadeaux non réclamés ?
 - Cela correspond aux « chèques Cadhoc » Noël et La poste qui sont mis dans les stocks billetteries en fin d'année et ils seront utilisés en 2021.

Le Président précise que les adhérents font des demandes de prestations, ne viennent pas les chercher et que de ce fait, les chèques « la poste » se périment et c'est à la charge du COS.

- Chèques cadeaux : à quoi correspondent les « 139 » ? Que deviennent les chèques « Cadhocs » non réclamés ?
 - Cela correspond aux « boutiques saint-quentinoises », ils ont été reportés et remboursés (déduit de la facture).
- Organisation de réceptions, sono, buffets... : à quoi correspond le montant de 4 468.95 € ?
 - Cela correspond aux frais de permanence, boissons + le COS a fourni le café, repas et boissons sur les différents sites de la distribution de Noël qui c'est fait en journée continue + la participation des repas de Noël et jour de l'an du SDIS comme tous les ans.
- Frais de personnel : à quoi est due l'augmentation de 16.25 % ; 2019 : 12 698.25 € / 2020 : 14 761.33 € ?
 - Cette année, suite au « COVID 19 », La prime « MACRON » a été versée à l'employé.
- Commissaire aux comptes : à quoi est due l'augmentation ? 2019 : 5 400 € / 2020 : 5 640 €.
 - Le Commissaire étant absent nous ne pouvons vous répondre.
- Frais d'expédition : 1 654.35 € à quoi cela correspond-il ?
 - Cela correspond aux frais d'envoi lors des achats de billetterie.
- Frais de commissions : 2018 € à quoi cela correspond-il ?
 - Cela correspond aux frais de commissions sur les chéquiers « cadhoc » et « vacances »
- frais bancaires : 1 869.47 €, à quoi cela correspond-il ?

- Cela correspond aux frais de tenue de compte, cartes bleues, virements bancaires et aux chèques impayés.
- Charges exceptionnelles : 1 765.50 €, à quoi cela correspond-il ?
- C'est une régule sur les années antérieures (chèques « Cadhoc » et « la poste » périmés).
- Quel est le détail des chèques vacances par catégorie :
- Pas de détail au moment du conseil d'administration.
- Quel est le nombre de places distribuées pour la Journée de la Femme ?
Qu'advient-il des places non remises ?
- Pas le nombre de places remises ce jour, les places non distribuées sont remises en ventes.
- À quoi correspondent les frais pour un montant de 762.71 € ?
- Cela correspond à divers frais : envois / taxe. C'est la 1^{ère} année avec le logiciel et certains frais sont passés dans l'activité.
- À la lecture du compte rendu d'activités, il apparait un excédent de 50 316.65 €, quelles sont les options envisagées pour l'utilisation de cet excédent ? Peut-il être envisagé d'utiliser l'excédent pour l'attribution de chèques CADHOC ou chèques commerçants ou chèques vacances.
- Comme nous le répétons chaque année, les fonds dédiés n'existent plus. Il n'y a aucune option possible, cette somme va obligatoirement dans le report à nouveau. De plus, il n'y aura pas de multiplicité d'activité, ce sera la même activité pour tous.
-

Le Président demande s'il y a encore des questions sur le bilan 2020.

Aucune nouvelle question n'est posée.

Le Président met le bilan 2020 au vote.

Le bilan 2020 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

③ Permanences (horaires et jours) :

Le Président dit aux membres du CA que pour le moment les jours d'heures de permanence restent identiques à ceux des mois de juillet et Août. C'est-à-dire, 2 jours pleins, les mercredis et jeudis de 9h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 au palais de Fervaques. Il annonce que si possible, les permanences aux CTA à la salle « Bacove » devraient reprendre en octobre de 7h30 à 11h00, car il n'y aura plus de permanences aux CCAS par manque d'adhérents et de connexion internet. Celles de l'agglomération devraient également reprendre les 1^{er} et 2^e vendredi de chaque mois de 9h00 à 11h00.

④ Kangoo :

Le Président informe les membres du CA que le « Kangoo » a été vendu. L'assurance était très chère du fait des nombreux accidents que le précédent Président avait eu auparavant. De plus, elle avait 14 ans et tombait très souvent en panne. Elle n'avait plus aucune valeur, elle a été vendue au garage Renault pour 1000 €.

Le Président prévient qu'il n'y aura pas de rachat de véhicule.

⑤ Frais kilométriques :

Le Président informe les membres du CA que désormais, puisqu'il n'y a plus de véhicule, les frais kilométrique des administrateurs qui utiliseront leurs véhicules personnels pour se rendre aux différentes permanences du COS, se feront rembourser leurs frais kilométrique au tarif des associations qui est de 0,32 € au kilomètre.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande, qu'elle assurance va fonctionner en cas d'accident.

Le Président répond que ça fonctionnera comme un accident de trajet de travail.

Le Président demande également que ses frais de trajet pour venir au COS soient également remboursés.

Le Président passe au vote.

POUR : 12

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

⑥ Nouvelles activités et prix :

Le Président informe les membres du CA que le COS met en place une billetterie pour les piscines Jean-Bouin et Gauchy. Les billets adultes sont achetés à 3,23 € et vendus aux adhérents 1,50 € soit plus de 50 % de participation et pour les enfants, ils sont vendus 1 € et coûtent 2 € soit 50 % de participation.

Le Président annonce que depuis le 4 juin 2021, 400 places de piscine ont été vendues. Le nombre de places est limité à 2 par mois par ayant droit.

Le Président passe au vote.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

⑦ Assemblée générale :

Le Président informe les membres du CA que l'assemblée générale aura lieu le mardi 21 septembre 2021 au Splendid. Il prévient que la passe sanitaire est obligatoire et qu'il a dû prendre 2 agents de sécurité en plus du fait des conditions sanitaires.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande qui remplacera Mme BONON Monique suite à son décès.

Le Président répond que le décès de Mme BONON Monique est récent et qu'il n'a pas encore eu le temps de regarder.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande s'il y aura un spectacle de Noël.

Le Président répond que de nouveau pour cette année il n'y aura malheureusement pas de spectacle dû aux conditions sanitaires.

Un élu « ensemble pour un cos qui vous ressemble » demande si l'après-midi récréatif de retraités aura lieu.

Le Président répond qu'il a mis une option dessus, mais qu'il ne sait toujours pas si ça aura lieu.

Le président demande s'il y a encore des questions.

Plus aucune question n'est posée.

Le Président remercie les agents de Fervaques ont mis la salle en état tôt ce matin pour que le conseil d'administration puisse avoir lieu.

Le Président clôt la séance.

La séance se termine à 10h 30
Saint-Quentin, le 6 septembre 2021.

Le Président,

Le Secrétaire,

P. GRIS

E. DAUMONT